



Synthèse Audioconférence du 22 avril 2020

Branche Maladie

Durée : 2h

Contacts : Simon CHASTAGNER (simon.chastagner@gmail.com) – 06 86 76 52 13

Observateurs : Marie Ledermann et Bernadette Declérieux

Liminaire introductif du Directeur Général Nicolas REVEL

Mission générale

Le Directeur Général a annoncé dans un 1er temps un point élargi sur nos missions générales :

- Processus prestations sous-contrôle (stock feuilles de soin papier en cours de résorption)
- Concernant l'activité EPTICA (mails) : un retard conséquent est souligné (80 000 mails)
- Concernant l'activité des PFS : cette dernière est sous tension avec un taux de décroché d'environ 50%
- Concernant les agents de la Branche Gestion du Risque (ex : DAM, CAM PRADO, ...) : toute sortie reste suspendue en l'état, même **après la date du 11 mai.**

Observation sur l'organisation du télétravail

D'un point de vue technique pour le télétravail, le Directeur Général rappelle que nous sommes passés à 42 000 VPN avec une stabilisation du réseau informatique et de sa bande passante.

Le développement du télétravail se poursuit avec l'ouverture prochaine de nouvelles connexions en fonction des besoins du réseau (5 à 6 000 de plus).

Observation sur les UGECAM

Les UGECAM participent activement à la crise avec l'ouverture de 828 lits pour les patients COVID+. Actuellement, environ 400 patients en bénéficient dont 50% environ d'origine alsacienne.

Concernant les établissements médico-sociaux, 102 sont fermés actuellement (notamment ceux ayant pour mission l'éducation, l'accompagnement et la formation).

En fonctionnement 34 établissements restent en activité, essentiellement les EHPAD et les MAS. Concernant les EHPAD, 11 résidents infectés (4 diagnostiqués et 7 suspectés) et nous déplorons un décès.

Observation sur le Service Médical

Les convocations des assurés au service médical restent suspendues même après la date du 11 mai au regard des contraintes matérielles et techniques.

L'après 11 mai

Concernant cette période, quelques lignes directrices sont esquissées :

- Nouvelle phase sans retour pour autant à la normale,
- La question des retours sur sites et des conditions est en cours de réflexion en tenant compte des impératifs de santé et de sécurité,
- Le télétravail continue et ne devra pas s'interrompre,
- **Le retour sur site doit demeurer l'exception** lorsque le télétravail n'est pas envisageable ou après étude de la situation d'un salarié qui le souhaiterait,
- Les accueils physiques se feront uniquement sur RDV dans le respect des règles de sécurité et de santé en vigueur.

Pour accompagner cette reprise, des commandes de masques « grand public » à hauteur de 4 masques/agent ont été passées et la livraison se fera en deux temps (aux environs du 11 mai), même si la CNAM reste tributaire du fournisseur dans ce domaine.

Interventions syndicales

Liminaire

En préambule, la CFTC tient à adresser à l'UCANSS ses remerciements quant à deux décisions unilatérales prises suites à ses demandes :

- La prime relative au télétravail
- L'abondement et le dispositif CET.

Pour poursuivre notre dialogue, nous avons adressé par mail en date du 21 avril un tableau de questions communes CFTC – SNFOCOS et CFE-CGC pour lesquelles nous sommes en attente de réponses écrites.

D'ailleurs, certaines de ces questions ont déjà fait l'objet de courriers adressés précédemment à l'UCANSS mais restés sans réponse : nous nous devons donc de les rappeler à nouveau.

Revendications

Suite aux multiples remontées terrains auprès des différents organismes inter et intrabranches, des disparités relatives à certaines revendications persistent :

- Utilisation et alimentation du CET, notamment concernant la monétisation de ce dernier
- Prise de congés ou report possible
- Garantie du maintien de l'ensemble des rémunérations pour tous les salariés
- Neutralisation des absences pénalisantes pour tous les dispositifs existants (ex : les salariés en dispense d'activité sont dans une situation subie et non voulue, l'entendre comme une absence pénalisante serait une double peine ou du moins ressenti comme tel)
- Mise en place d'une prime exceptionnelle : les attentes sont grandes et persistantes sur ce point.

Pour la CFTC, il semble indispensable que l'ensemble de ces sujets portés par les salariés puissent être accompagnés par l'UCANSS, garante d'une certaine unicité et égalité de traitement pour l'ensemble des salariés de l'Institution.

Dans ce cadre et contexte précis, il semble légitime de proposer une politique interbranche afin d'harmoniser les pratiques.

Enfin, le déconfinement est un enjeu tout aussi sensible si ce n'est plus pour garantir santé et sécurité. Pour s'y préparer, il semble donc essentiel d'y travailler en amont avec l'ensemble des Caisses Nationales.

Pour la CFTC, la commission nationale de santé au travail est un levier mobilisable qui permettrait d'une part la mise en place d'un socle commun de préconisations, et d'autre part, d'assurer une déclinaison par Branche prenant en compte leurs spécificités propres.

Pour conclure cette intervention, la CFTC souhaite un état des lieux sur :

- Les modalités d'organisation du télétravail
- Le nombre de salariés sur site et leurs activités
- Le traitement des demandes assurées au sein du réseau (mail et téléphone).

Nous n'oublions pas nos collègues UGECAM pour lesquels nous demandons un point de situation détaillé sur :

- La progression de la contamination au sein des structures
- Les mesures prises ou à venir pour la protection des salariés
- L'absentéisme au sein de ces mêmes structures.

La mise en place d'un bulletin hebdomadaire à l'attention de l'ensemble des acteurs UGECAM serait par ailleurs le bienvenu.

Je vous remercie de votre attention durant cette intervention.

Réponses de N. REVEL :

N. REVEL répond à l'exercice en reprenant les points saillants des interventions :

- ***Hétérogénéité des pratiques*** : il respecte le droit légal et conventionnel ainsi que le principe d'autonomie de chaque caisse selon les textes en vigueur,
- ***Report et les droits à congés*** : la CNAM a proposé des options mais rien n'est imposé aux organismes,
- ***Dispenses d'activité*** : respect des dispositions du droit donc impact sur les JRTT, cependant pas d'autre impact à prévoir (prime, intéressement, ...)
- ***Dialogue social au sein des organismes*** : celui-ci doit être impérativement maintenu. D'ailleurs, il rappelle que des outils sont à disposition au sein des CPAM pour que les CSE puissent se tenir,
- ***Tests COVID*** : la Sécurité Sociale n'a pas à être une entreprise plus privilégiée qu'une autre. La CNAM attend le positionnement de la Tutelle,
- ***Prime exceptionnelle*** : la CNAM est en attente d'instructions de la Tutelle pour mettre en oeuvre cette disposition ainsi que sur les modalités d'attribution. Exception faite pour les UGECAM volet santé qui devraient être concernées (QUID pour le domaine social ?)
- ***Réflexion à suivre*** pour ancrer le télétravail dans nos pratiques,
- ***CPG*** : il y aura une révision des indicateurs ultérieurement,
- ***Prime d'indemnisation pour le télétravail*** pour les personnels UGECAM (IK et indemnités de repas en attente, pas de confirmation pour l'heure).

Conclusion :

Remerciements pour la qualité des interventions. Une réunion sera planifiée avant le 11 mai et l'engagement d'un retour sur les questions communes CFTC-SNFOCOS et CFE-CGC est pris.